Innovation, Science and Economic Development Canada
Corporations Canada

Innovation, Sciences et Développement économique Canada
Corporations Canada

Form 4004
Articles of Amendment
Canada Not-for-profit Corporations Act

Formulaire 4004
Clauses modificatrices
Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif

1 Current corporate name
Dénomination actuelle de l'organisation
10671622 CANADA CENTRE

2 Corporation number
Numéro d'organisation
10671622

3 The articles are amended as follows:
Les statuts sont modifiés comme suit :

The corporation changes its name to:
La dénomination de l'organisation est modifiée pour :
Centre de transformation du logement communautaire
Community Housing Transformation Centre

The corporation amends the province or territory in Canada where the registered office is situated to:
La province ou le territoire au Canada où est situé le siège est modifié pour :
QC

4 Declaration: I hereby certify that I am a director or an authorized officer of the corporation.
Déclaration : J'atteste que je suis un administrateur ou un dirigeant autorisé de l'organisation.

Stéphan Corriveau
514-586-6810

A person who makes, or assists in making, a false or misleading statement is guilty of an offence and liable on summary conviction to a fine of not more than $5,000 or to imprisonment for a term of not more than six months or to both (subsection 262(2) of the Canada Not-for-profit Corporations Act (NFP Act)).

La personne qui fait une déclaration fausse ou trompeuse, ou qui aide une personne à faire une telle déclaration, commet une infraction et encourt, sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire, une amende maximale de 5 000 $ et un emprisonnement maximal de six mois ou l'une de ces peines (paragraphe 262(2) de la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif (Loi BNL)).

You are providing information required by the NFP Act. Note that both the NFP Act and the Privacy Act allow this information to be disclosed to the public. It will be stored in personal information bank number IC/PPU-049

Vous fournissez des renseignements exigés par la Loi BNL. Il est à noter que la Loi BNL et la Loi sur les renseignements personnels permettent que de tels renseignements soient divulgués au public. Ils seront stockés dans la banque de renseignements personnels numéro IC/PPU-049.